

OBJET

**BUDGET ANNEXE
REGIE DE TRANSPORT
PUBLIC DE VOYAGEURS
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **14**

Votes pour : **15**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la
Mairie : **le 12 avril 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° d'ordre de l'émission : 06/2024
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **dix avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **3 avril 2024**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTE/EXCUSÉE : Sophie REY (procuration à Marie-Françoise VIDALON)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **14** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe Régie de Transport public de voyageur pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	200 000,00	Recettes réelles	319 923,94
Opérations d'ordre	119 923,94	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	319 923,94	Total	319 923,94
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	70 000,00	Recettes réelles	454,82
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	119 923,94
Report résultat 2023	50 378,76	Report résultat 2023	0,00
Total	120 378,76	Total	120 378,76

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune d'un montant prévisionnel de 265 000 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le Budget primitif du budget annexe Régie de Transport public de voyageur pour l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	200 000,00	Recettes réelles	319 923,94
Opérations d'ordre	119 923,94	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	319 923,94	Total	319 923,94
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	70 000,00	Recettes réelles	454,82
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	119 923,94
Report résultat 2023	50 378,76	Report résultat 2023	0,00
Total	120 378,76	Total	120 378,76

- D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe régie de transport public de voyageur à hauteur de 265 000 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 10 avril 2024,



Le Maire,

André MIR